

Enquête publique - Règlement Local de Publicité

Synthèse des observations et propositions formulées par le public dans le cadre de la concertation préalable

Vu l'article L.123-12 du code de l'environnement ;

I. INTRODUCTION

Par délibération du 3 juin 2016, le Conseil Municipal de la commune de Donzenac a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) avec pour objectifs :

- D'assurer une meilleure protection du cadre de vie de la commune en lien avec la labellisation « village-étape » par la réduction de la pression publicitaire dans certains secteurs et en améliorant l'intégration de la publicité et des enseignes dans le paysage,
- De transférer au maire les pouvoirs de police et d'instruction des demandes d'autorisation permettant un suivi plus réactif de la publicité extérieure,
- De procéder à un recensement global des dispositifs existants,
- De maîtriser les installations des enseignes et pré-enseignes temporaires,
- D'établir des horaires d'extinction des dispositifs lumineux.

II. MODALITES DE LA CONCERTATION

Conformément à la délibération susvisée, la concertation a été mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Informations régulières par voie d'affichage à la mairie et dans les panneaux des villages, sur la borne interactive à l'entrée de la mairie, sur le panneau lumineux sur la place de la Mairie et sur le site Internet de la commune,
- Parutions dans les bulletins municipaux,
- Réunion publique le 24 septembre 2019,
- Mise à disposition des documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet de révision,
- Ouverture en Mairie d'un recueil des observations jusqu'à l'enquête publique,
- Enregistrement des demandes des particuliers.

III. PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS RECUES

Aucune proposition ou observation n'a été formulée dans le recueil ouvert à cet effet.

Une observation a été formulée à l'occasion de la réunion publique du 24 septembre 2019 concernant les chevalets et cette observation a été intégrée au dossier.

Les professionnels de la commune susceptibles d'être intéressés par le projet ont été informés par mail ou par courrier de la tenue de l'enquête publique.

Donzenac, le 17 janvier 2020

Le Maire,

Y. Laporte



Commune de Donzenac . place de la Liberté . 19270 Donzenac

Tél. : 05 55 85 72 33 . Fax : 05 55 85 69 03

Site : <http://www.donzenac.correze.net> . Courriel : mairie-donzenac@orange.fr

